

A photograph of a wind farm in a rural landscape. In the foreground, there is a large field of dry, golden-brown grass. In the middle ground, a row of wind turbines is visible, with two prominent ones in the center-right. The sky is filled with heavy, dark grey clouds, suggesting an overcast or stormy day. A blue horizontal bar is overlaid across the middle of the image, containing white text.

4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

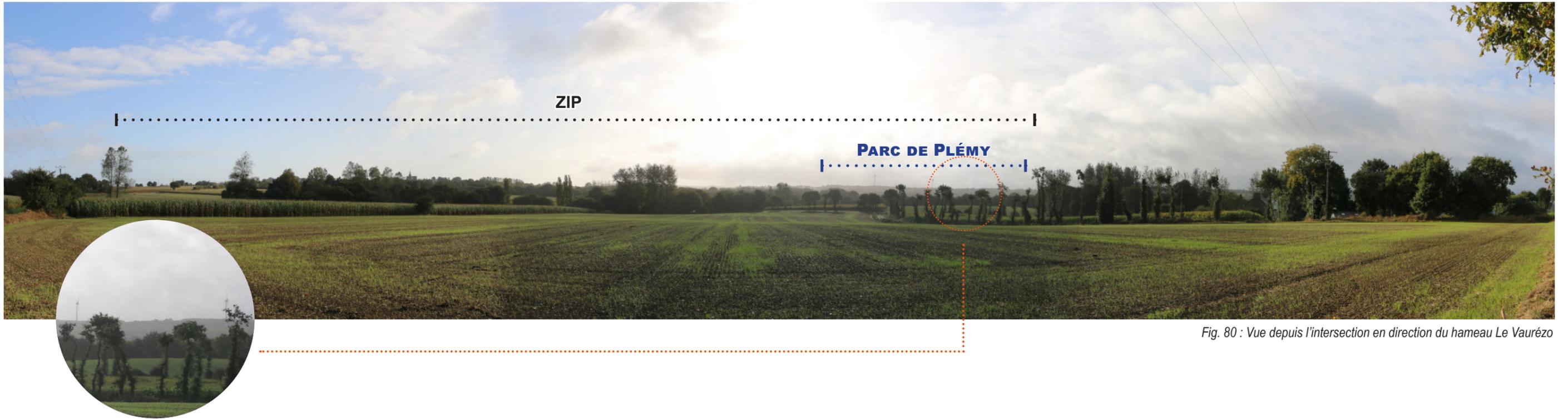


Fig. 80 : Vue depuis l'intersection en direction du hameau Le Vaurézo

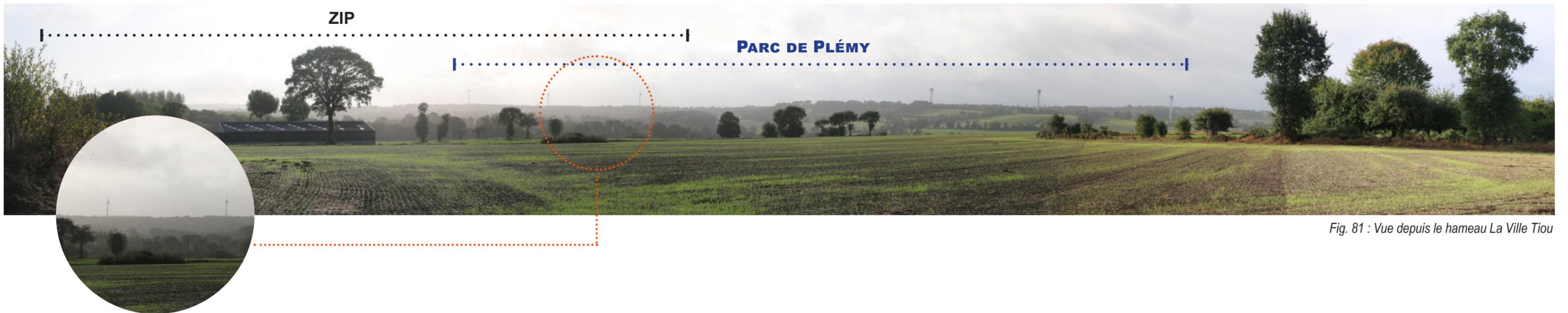


Fig. 81 : Vue depuis le hameau La Ville Tiou

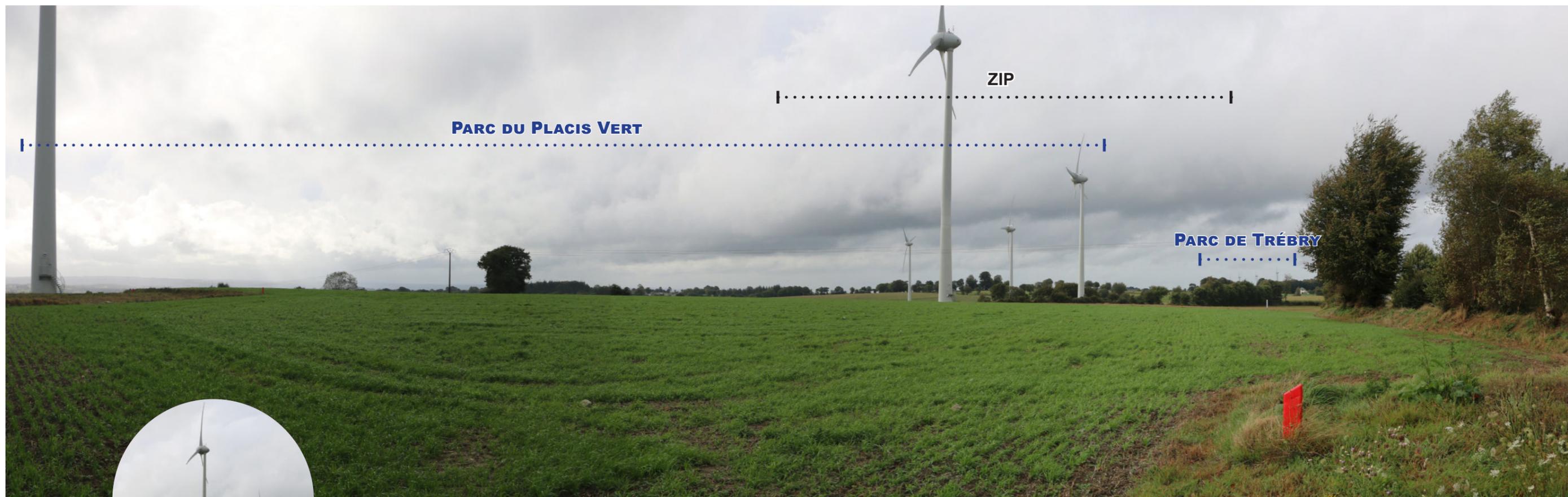


Fig. 82 : Vue depuis le parc éolien du Placis Vert

L'aire d'étude rapprochée comporte dans son périmètre les trois parcs éoliens de Plémy, le Trébry et du Placis Vert. Le Parc éolien de Plémy se situe à l'Ouest de l'aire d'étude, au Sud du village éponyme. Il se décompose en deux lignes de trois éoliennes. A l'Est, les deux parcs de Trébry et du Placis vert se succèdent le long de la ligne de crête. Egalement disposés en lignes de 6 et 5 éoliennes, ils sont situés sur des points hauts qui amplifient leur visibilité dans le paysage. La zone d'implantation potentielle se situe à mi-chemin entre ces deux emplacements. Dans cette aire, **l'enjeu lié aux effets cumulés est donc modéré.**

En effet, sur la crête au Sud-Est, les vues lointaines sont nombreuses et créent un lien visuel entre les différents projets au sein d'un même cône de vue. Depuis cette crête, **la sensibilité est forte.**

L'ensemble des parcs présents dans cette aire d'étude suivent un motif de ligne. Au Sud-Est, ces lignes soulignent la ligne de force du paysage que constitue la crête au départ du Mont Bel-Air. A l'Ouest, le motif se décompose en deux ensembles de trois éoliennes. Ce motif étant homogène, il est préférable d'envisager la future implantation des éoliennes du projet des Hauts de Plessala dans la continuité des formes existantes, en référence aux projets déjà construits. L'éolien n'étant pas fortement représenté dans cette partie du territoire, il convient de chercher à l'insérer au mieux dans le paysage en tenant compte des structures géomorphologiques notamment. Ainsi, il est préconisé de réfléchir à une implantation en ligne.



Fig. 83 : Parc éolien de Trébry

Au Sud-Est, sur la ligne de crête, les deux parcs éoliens existants s'inscrivent dans la même perspective. A plus large échelle, ils forment un ensemble de trois parcs avec celui des Landes du Mené plus au Sud. Ces trois parcs entretiennent des relations visuelles étroites liées à leur emplacement, qui suit une même ligne directrice, celle de la crête. Depuis chacun de ces parcs, l'intervisibilité est forte. Par ailleurs, un nouveau parc situé au Nord après le Mont Bel-Air, accordé, viendra compléter cette ligne directrice qui va souligner la crête. L'intervisibilité entre les parcs devrait être forte entre le futur projet et le parc du Trébry, de Plémy et le nouveau parc accordé qui devrait être prochainement construit. En revanche, du fait de la faible hauteur prévue pour le nouveau projet et de son éloignement, l'intervisibilité avec le parc du Placis Vert devrait être moindre voir nulle.

Par ailleurs, comme le démontrent ces photographies, bien que la crête offre de larges fenêtres visuelles, la visibilité sur le futur projet depuis la ligne de crête devrait être amoindrie par la végétation et le relief vallonné qui ne devrait rendre apparente qu'une partie des aérogénérateurs. De ce fait, malgré un enjeu fort en raison du nombre de parcs présents sur cette crête, **la sensibilité est modérée.**



Fig. 84 : Vu de face du parc éolien de Trébry



Fig. 85 : Détail des éoliennes du parc de Trébry

L'aire d'étude rapprochée se compose actuellement de trois parcs éoliens construits et d'un parc autorisé. Tous possèdent une implantation similaire sous forme de ligne de trois à six éoliennes selon les parcs. Au sud-Est les deux parcs de Trébry et du Placis Vert suivent la ligne de crête qu'ils révèlent par l'effet de ligne. A l'Ouest, le parc de Plémy se décompose en un motif de deux lignes de trois éoliennes. A mi-distance entre ces deux emplacements, le futur parc éolien des Hauts de Plessala prend place dans un relief moins marqué, dans un environnement agricole et bocager. Pour garantir une certaine continuité entre les motifs éoliens, il est recommandé de s'inspirer de la géométrie et des proportions des parcs attenants. Pour préserver les composantes paysagères existantes et afin de ne pas contribuer à ajouter un motif éolien, il est préconisé de choisir une surface dans la zone d'implantation potentielle à même de pouvoir implanter un motif de ligne. La cohérence avec le reste du motif éolien renforcera l'insertion du projet au sein de son environnement.

4.2 Les axes de communication



© ATER Environnement, 2019

Fig. 86 : La D768 au niveau de la sortie Est de Plouguenast

L'aire d'étude rapprochée possède un réseau viaire constitué majoritairement de routes départementales et communales. Certaines routes départementales de moyenne importance, déjà présente dans l'aire d'étude éloignée, se prolongent au sein de ce périmètre à l'instar de la D768, de la D44, de la D1, de la D765, de la D768, de la D6 et de la D792. Aucun axe principal ne dessert l'aire d'étude rapprochée. Ce maillage d'axes secondaires relie un ensemble de petites communes et hameaux. Au Nord, les départementales D44, D1, D765, D768 et D6 se rassemblent au niveau de Moncontour qui en fait une commune très desservie. La fréquentation et l'importance de ces axes permet de définir **un enjeu faible à modéré**.

A l'image de l'aire d'étude éloignée, le paysage de l'aire d'étude rapprochée est marqué du Sud-Ouest au Nord-Ouest par les ondulations du relief et une végétation importante. Le Nord-Est est quant à lui toujours situé dans la plaine de Penthièvre marqué par un faible relief et une végétation discontinue. Comme l'indique les photographies ci-contre, ce type de paysage offre des vues lointaines depuis les points hauts, et des vues masquées par de nombreux filtres dans les vallées.

De même que dans l'aire d'étude éloignée, la D6 et une partie de la D792 situées à l'Est de la crête n'entreprendront pas de liens visuels avec le futur projet en raison du relief.

Dans le reste du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, les axes de communication se caractérisent par une alternance de boisements et d'ouvertures qui ferment ou ouvrent le champ visuel en direction de la zone de projet. De ce fait, les vues sont successivement cadrées par la végétation ou larges et lointaines, offrant des panoramas à même de mettre en évidence tout ou partie des futures éoliennes. Cette alternance contribue à définir **une sensibilité faible à modérée**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 87 : La D44 au croisement avec la D103 en direction de Moncontour



© ATER Environnement, 2019

Fig. 88 : La D765 au croisement avec la D35 en direction de Moncontour



© ATER Environnement, 2019

Fig. 89 : La D14 à l'Est de la Motte aux Agneaux



© ATER Environnement, 2019

Fig. 90 : La D792 au croisement avec la D6 au Sud de Collinée

Les axes routiers, tous secondaires, de l'aire d'étude rapprochée, desservent un réseau de communes et de hameaux ainsi que l'importante ville de Moncontour. Leur faible densité en dehors de ce point d'intérêt contribue à inscrire l'enjeu de ces axes comme étant faible à modéré. Par ailleurs, la topographie de ce territoire, entre points en altitude et en creux de vallon, crée une succession d'ouvertures et de fermetures qui tantôt dévoilent ou masquent la zone d'implantation potentielle. La visibilité sur les futures éoliennes est ainsi soumise à cette alternance. La sensibilité est donc modérée.

4.3 Les bourgs

L'aire d'étude rapprochée se compose d'un ensemble de villes de taille petite à moyenne et de nombreux villages et hameaux. Une récente fusion de communes historiques a permis la création de la nouvelle commune de Le Mené, à partir du regroupement des sept communes de Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint-Gilles du Mené, Saint-Guéno et de Saint-Jacut du Mené. Par ailleurs, les communes de Plouguenast et de Langast sont regroupées depuis le 1er Janvier 2019 sous l'appellation Plouguenast-Langast.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les six communes de Plémy, Plouguenast, Langast, Plessala, St-Gouéno et Collinée se distinguent par leur taille des villages environnants.

Aucune grande ville n'est présente dans cette zone, mais le site inscrit de Moncontour qui rassemble les communes de Moncontour et Trédaniel s'impose comme l'ensemble bâti le plus important de l'aire en raison de son attrait patrimonial et touristique. Trois fois labellisée comme démontré ci-après, elle détient notamment le label de Petite Cité de Caractère.

La commune de Plémy, située à 4km au Nord-Ouest de la zone d'implantation potentielle Ouest, dispose d'une partie haute sur laquelle se trouve l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul. Bien que la commune ne comporte pas de monuments historiques, sa position en belvédère lui confère plusieurs points de vues en direction du projet. En effet, depuis l'Eglise, le parc éolien existant situé au Sud est visible. Les deux sorties de ville situées au Sud et au Sud-Est offrent des vues directes sur la zone d'implantation potentielle. Il est donc inévitable qu'une partie du bourg sera sensible au projet. L'absence de monuments historiques permet de définir que **l'enjeu est faible** sur la commune de Plémy. Néanmoins, sa configuration vis-à-vis du projet annonce **une sensibilité modérée**.

La ville de Plouguenast (aujourd'hui fusionnée en une commune : Plouguenast-Langast), est située au Sud-Ouest des zones d'implantation potentielle à environ 6 km. La ville est cernée à l'Est par l'axe routier D768 qui en limite la frange urbaine Nord-Est de la commune. Cet axe offre de nombreuses vues ouvertes en direction de l'Est et de la zone de projet mais le Bois de Colizan situé à mi-distance empêche les vues sur la zone d'implantation potentielle. Le centre-ville situé légèrement en contre-bas à l'Ouest de l'axe routier est quant à lui inscrit dans un maillage bâti qui limite fortement les vues au loin. Ne bénéficiant pas de monuments historiques protégés, la ville de Plouguenast ne constitue pas un enjeu majeur au vu du futur projet, par conséquent son **enjeu est faible de même que sa sensibilité**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 91 : Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Plémy

Communes	Labels	Distance (km)
MONCONTOUR	Petite Cité de Caractère	4,5

Fig. 92 : Tableau des villes et villages labellisés



Labellisée à trois reprises, la ville de Moncontour représente un **enjeu fort** au sein de l'aire d'étude rapprochée. Située à moins de 5km de la zone d'implantation potentielle, cette citée médiévale de renommée constitue l'attrait majeur de l'aire d'étude rapprochée.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 94 : Entrée Sud de Moncontour



© ATER Environnement, 2019

Fig. 93 : Vue depuis la Place de Penthièvre au pied de l'Eglise Saint-Mathurin



© ATER Environnement, 2019

Fig. 95 : Vue depuis la D768 en direction de la partie historique de Moncontour

La petite ville de Langast (rattachée à la commune de Plouguenast-Langast), située au Sud de la zone de projet à environ 4,5km, possède deux monuments historiques classés, son Eglise et une chapelle située au Nord. Ces éléments constituent **un enjeu fort** pour cette commune vis-à-vis du projet. L'Eglise, située au centre du bourg, dans une partie où le bâti crée un écran visuel autour d'elle permet de définir qu'elle n'est pas directement en lien avec le projet. En revanche, la Chapelle Saint-Jean, située à la sortie de la ville au Nord et sur un point haut offrant des vues directement sur la zone d'implantation du projet, bénéficiera de relations visuelles potentielles en direction des futures éoliennes. **La sensibilité est modérée.**

La ville de Plessala (aujourd'hui commune de le Mené), est située au Sud du projet, à environ 4,5km. De même que les bourgs précédemment cités, le centre ville et son Eglise ne pourront avoir de vues en direction de la zone d'implantation potentielle en raison du bâti. En l'absence de monuments historiques **l'enjeu est considéré comme faible**. La partie Nord de Plessala étant située sur un point haut, une partie des maisons orientées en direction de la zone de projet pourraient percevoir les futures éoliennes. Cependant, le contexte vallonné à proximité pourrait en atténuer la perception visuelle. **La sensibilité est faible à modérée.**

La ville de Saint Gouéno (aujourd'hui commune de le Mené), située au Sud-Est de l'aire d'étude à environ 7km, présente des caractéristiques proches des communes de Plouguenast et de Plessala avec un centre n'offrant pas de percées visuelles lointaines tandis qu'au Nord et à l'Est des ouvertures se font en direction de la zone d'implantation potentielle. **L'enjeu est ainsi faible, de même que la sensibilité.**

Collinée se situe à l'extrémité Sud-Est de l'aire d'étude du projet. Comme l'a montré précédemment l'étude du relief, elle s'inscrit à l'extrémité de la fin de la crête sur laquelle prennent place plusieurs parcs éoliens. La ville est traversée en son centre par un axe qui s'oriente en direction de la zone de projet, dans le sens de la crête. Les parcs existants y sont visibles à plusieurs reprises depuis cet axe. La zone d'implantation potentielle étant située légèrement à l'Ouest, dans le prolongement de cet axe, une partie des futures éoliennes pourrait être visible. En revanche, la topographie et la végétation créeront un masque important qui pourrait diminuer voir annuler la sensibilité du bourg vis-à-vis du projet. Le monument historique inscrit, une maison à porte à fronton, n'est quant à lui pas sensible au projet en raison de son emplacement en coeur de bourg. **L'enjeu est ainsi faible**. Les vues ouvertes depuis une partie du centre-ville et depuis l'axe D792 qui ceinture la ville offrent des vues en direction de la zone de projet et notamment vers le parc éolien existant situé au premier plan. La configuration du relief pourra masquer tout ou partie des aérogénérateurs du projet, entraînant une **sensibilité faible à modérée**.

L'aire d'étude éloignée présente six villes de taille modeste et une ville de renommée en raison de ses labels. Moncontour se distingue par la présence de ses nombreux monuments et constitue un enjeu fort. Les villes, villages et hameaux environnants présentent une certaine homogénéité de densité bâtie et de population réduite. En revanche, certains d'entre eux présentent des points en altitude orientés en direction de la zone d'implantation potentielle. C'est particulièrement le cas au niveau des entrées/sorties de bourg, qui permettent d'annoncer une sensibilité faible vis-à-vis de l'absence de monuments historiques mais modérée vis-à-vis des vues ouvertes sur le futur projet.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 96 : Centre de Plouguenast



© ATER Environnement, 2019

Fig. 97 : Place du centre de Langast devant l'Eglise Saint-Gal



© ATER Environnement, 2019

Fig. 98 : Place centrale et Eglise Saint-Pierre de Plessala



© ATER Environnement, 2019

Fig. 99 : Devant l'Eglise de St-Gouéno



© ATER Environnement, 2019

Fig. 100 : Centre bourg de Collinée et maison à porte à fronton

4.4 Les sentiers de randonnée et belvédères

L'aire d'étude rapprochée comporte les trois principaux GRP : GRP Tour de Penthièvre Sud, GRP Au Pays des Toileux et GRP entre Gouët et Gouessant. De même que dans l'aire d'étude éloignée, un ensemble conséquent de sentiers locaux parcourent l'aire d'étude. Moins enclavés ils offrent des vues plus ouvertes sur des points hauts depuis lesquels il est possible d'apercevoir des parcs éoliens environnants. N'étant pas des sentiers de grande fréquentation, **l'enjeu est par conséquent modéré.**

Au Sud-Est de l'aire d'étude rapprochée, le GRP Tour de Penthièvre Sud longe le parc éolien de Trébry. La zone d'implantation potentielle située non loin reste néanmoins peu visible depuis ce sentier en raison de la hauteur des haies bocagères qui l'entourent. **La sensibilité est ainsi faible.**

Plus au Sud, le GRP Au Pays des Toileux n'est pas sensible au projet éolien bien que son orientation soit axée en direction des zones d'implantation potentielles, en raison de l'aspect vallonné du relief. **La sensibilité est faible.**

||| L'aire d'étude rapprochée présente dans son périmètre trois GRP ainsi que de nombreux sentiers de randonnée locaux. La fréquentation de ces derniers n'est cependant pas suffisante pour créer une affluence susceptible d'élever l'enjeu de ces derniers qui est par conséquent faible à modéré. Dans cette aire d'étude, les GRP restent globalement mis à distance de la zone d'implantation potentielle par la végétation bien que certaines vues ouvertes soient possibles. Ces dernières apparaîtront rarement en direction du site de projet. Le sensibilité est faible. |||



© ATER Environnement, 2019

Fig. 101 : GRP de St-Carreuc et de PlainTEL au niveau de Moncontour



© ATER Environnement, 2019

Fig. 102 : GRP Tour de Penthièvre Sud



© ATER Environnement, 2019

Fig. 103 : GRP Entre Gouët et Gouessant



© ATER Environnement, 2019

Fig. 104 : Circuits locaux, pédestres et VTT



Fig. 105 : GRP Entre Gouët et Gouessant

4.5 Les éléments patrimoniaux et sites protégés

A - Les monuments historiques classés et inscrits

Communes	Monuments	Distance (km)
Classés		
Langast	Chapelle Saint-Jean	3,5
	Eglise Saint-Gal	3,7
Moncontour	Eglise Saint-Mathurin	4

Fig. 106 : Tableau des monuments classés de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée présente un patrimoine historique peu dense, majoritairement concentré sur le site inscrit de Moncontour et Trédaniel, l'enjeu majeur de cette aire d'étude. Un paragraphe y est consacré dans les pages qui suivent, permettant de démontrer que malgré un enjeu fort lié aux nombreux monuments historiques de cette ville, la sensibilité est néanmoins caractérisée comme faible en raison du contexte environnant qui masque les vues en direction de la zone d'implantation potentielle.

Au Sud-Est de l'aire d'étude rapprochée la commune de Langast présente deux monuments historiques classés : l'Eglise Saint-Gal et la Chapelle Saint-Jean. Si l'Eglise Saint-Gal est située au cœur du bourg dans un contexte environnant bâti qui masque les vues vers la zone de projet, la Chapelle Saint-Jean est quant à elle située à la sortie Nord de la ville sur un point haut offrant des vues sur la future zone d'implantation. De part son classement, cette Chapelle présente donc un **enjeu fort**. Sa position en sortie de ville sur un point haut offrant des vues renforce sa sensibilité vis-à-vis du projet. En revanche sa faible fréquentation et l'enceinte murée qui entoure l'élément patrimonial, permet de définir que la **sensibilité est modérée**.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 107 : Chapelle Saint-Jean



© ATER Environnement, 2019

Fig. 108 : Eglise Saint-Gal



© ATER Environnement, 2019

Fig. 109 : Eglise Saint-Mathurin



© ATER Environnement, 2019

Fig. 110 : Clocher de l'Eglise Saint-Mathurin



© ATER Environnement, 2019

Fig. 111 : Façade avant de l'Eglise Saint-Mathurin

Communes	Monuments	Distance (km)
Inscrits		
Trédaniel	Eglise Saint-Pierre et croix	3,6
Moncontour	Hôtel Veillet-Dufrêche	3,6
	Porte du Faubourg Saint-Jean	4
	Maisons	4
	Tour Mognet et remparts attenants	4
	Hôtel de Kerjégu (ancien)	4,1
	Hôtel de Clézieux	4,1
	Presbytère	4,1
	Maison à fronton	4,1
Plémy	Croix du 15ème siècle	3,8
	Manoir de Vauclerc	4
Plouguenast	Manoir de la Touche-Brandineuf	3,9
	Eglise Saint-Pierre	4,8
Hénon	Château des Granges	4,4
Trébry	Château de la Touche	4,6
Le Méné	Maison à porte à fronton	7,1

Fig. 112 : Tableau des monuments inscrits de l'aire d'étude rapprochée

La majeure partie des monuments historiques inscrits de l'aire d'étude rapprochée sont situés sur la commune de Moncontour, dans un contexte bâti et forestier dense comme développé ci-après. En dehors de cet enjeu majeur qui s'impose comme le site le plus important de l'aire d'étude rapprochée, les autres monuments historiques à savoir des Châteaux, Maisons, Manoirs ou Hôtels, et croix, sont situés soit dans des zones isolées et végétalisées à l'image du Manoir de la Touche-Brandineuf, ci-contre, soit dans des contextes urbains où le bâti fait office de masque en direction de la zone d'implantation du projet. La faible représentation des monuments historiques et leur implantation permet de définir que **l'enjeu est modéré à fort**. En revanche, les nombreux masques végétaux, topographiques ou bâtis permettent de définir que **la sensibilité est faible** pour cette aire d'étude.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 113 : Manoir de la Touche-Brandineuf



© ATER Environnement, 2019

Fig. 114 : Eglise Saint-Pierre



© ATER Environnement, 2019

Fig. 115 : Maison à porte à fronton



© ATER Environnement, 2019

Fig. 116 : Manoir de Vaclerc



© ATER Environnement, 2019

Fig. 117 : Croix du 15ème siècle

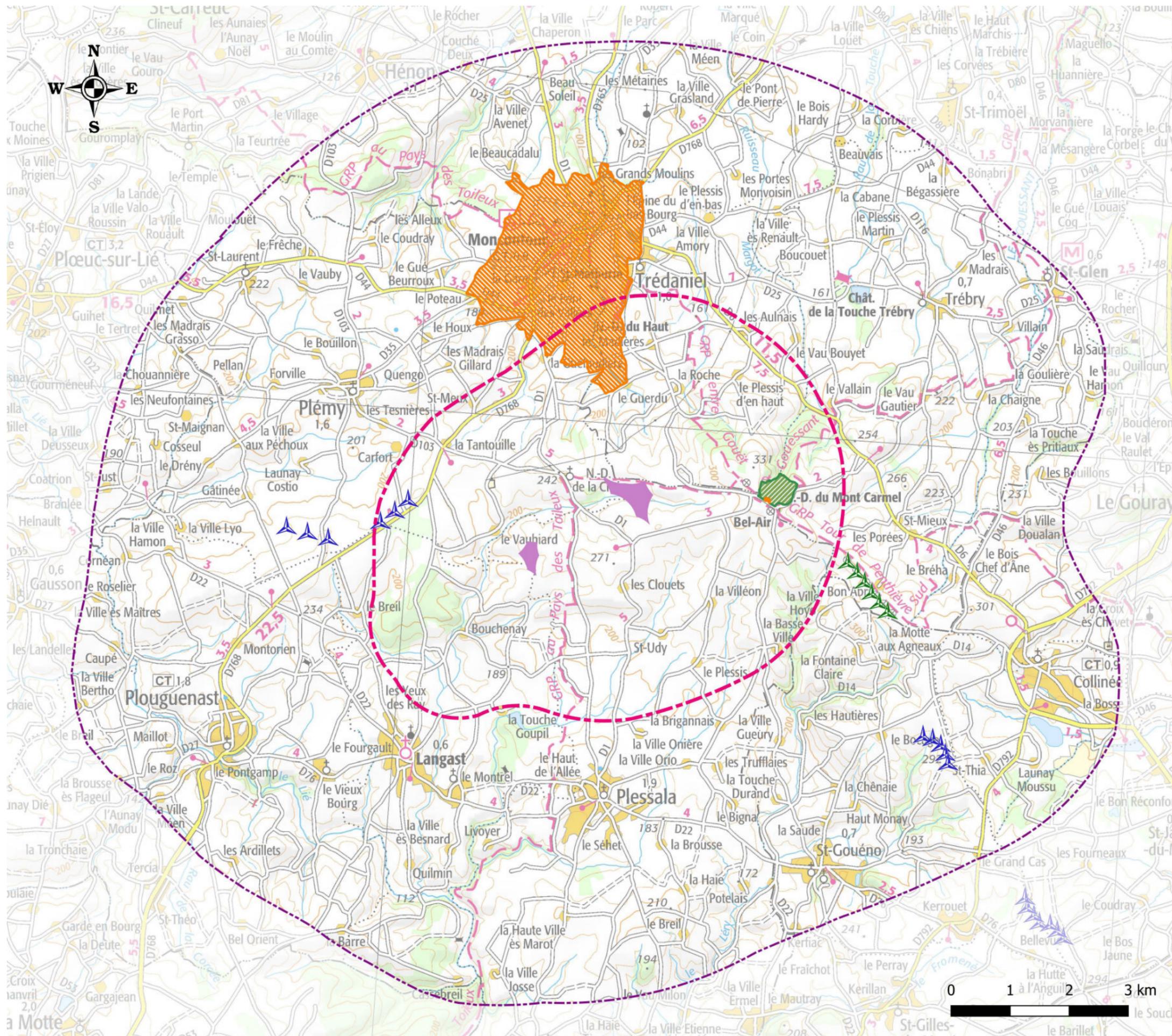
A - Les sites classés et inscrits

Communes	Monuments	Distance (km)
Site Inscrit		
Bréhand	Site de Moncontour et vallées avoisinantes	1,4

Fig. 118 : Tableau des Sites inscrits de l'aire d'étude rapprochée

Le site de Moncontour et ses vallées avoisinantes s'impose comme **l'enjeu majeur** de l'aire d'étude rapprochée. Ancienne cité-forteresse chargée de défendre la ville de Lamballe (capitale du Penthièvre), elle se situe sur un éperon rocheux entouré de deux cours d'eaux et est protégée par un ensemble de remparts et de onze tours. Cette cité médiévale renferme par ailleurs de nombreux monuments classés et inscrits qui contribuent à renforcer son attractivité architecturale et historique.

Son importance au niveau départemental et sa protection en tant que site inscrit fait l'objet d'un focus spécifique qui va être détaillé dans les pages qui suivent. Cette attention a pour objectif d'étudier les caractéristiques de la cité et son emplacement ainsi que ses possibles interactions visuelles avec la zone d'implantation potentielle.



Localisation des sites classés et inscrits

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Aire d'étude
Aire d'étude immédiate

Contexte éolien

-  Parc construit
-  Parc accordé
-  Parc en instruction

Protection

-  Site Classé
-  Site Inscrit

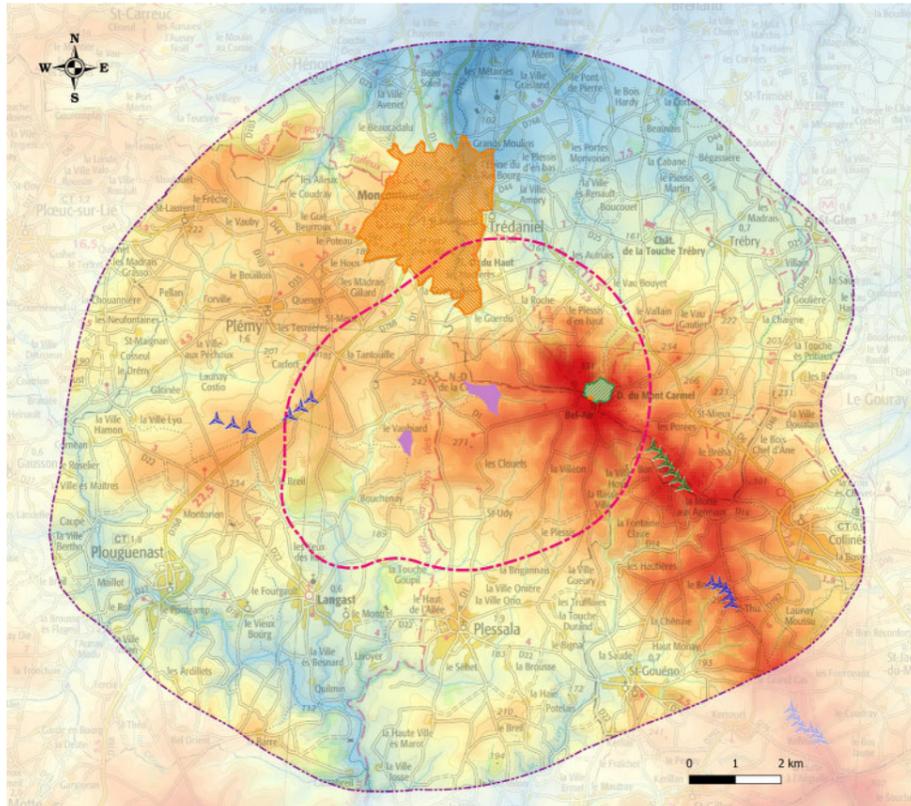


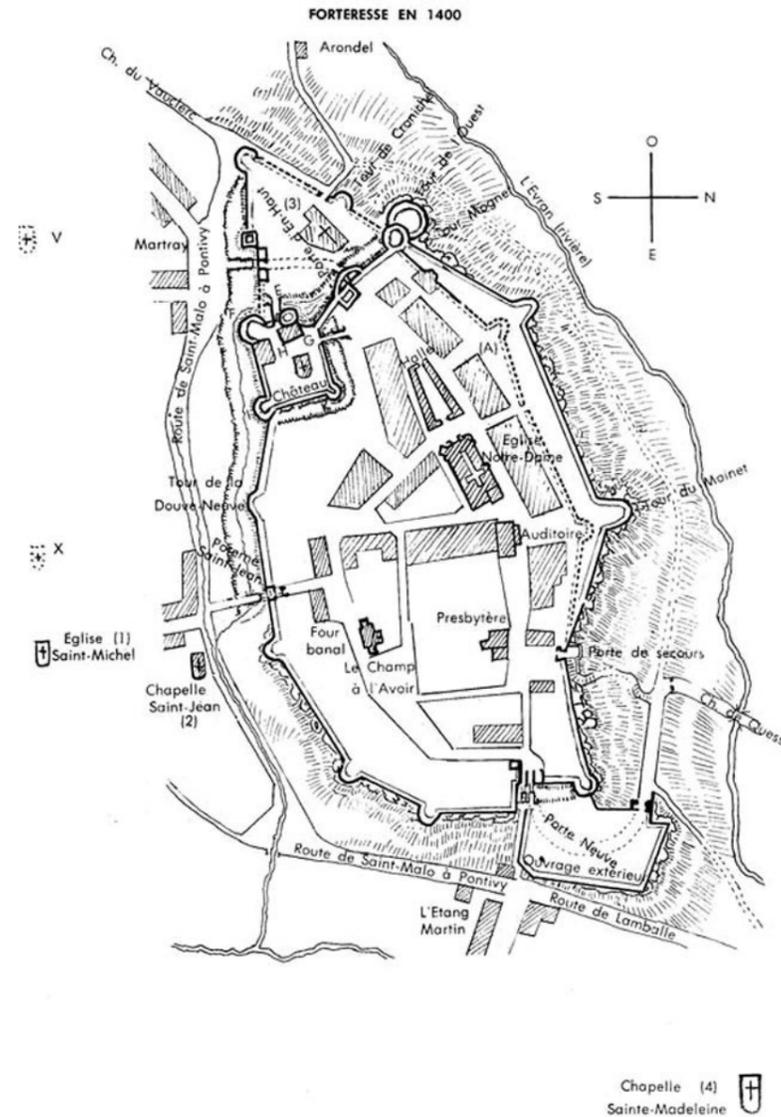
Fig. 119 : Relief dans l'aire d'étude rapprochée

Géographie du site de Moncontour

Inscrite pour moitié sur les hauteurs d'une colline annonciatrice des mont du Mené et dans la vallée de l'Evron au niveau du confluent avec le ruisseau de l'Etang Prioux, la cité médiévale de Moncontour possède une importante variation entre son point haut situé à environ 170mètre et son point bas dans la vallée à environ 116 mètres.

Historique du site

Située à environ 25 kilomètre de Saint-Brieuc, au coeur des Côtes d'Armor, la cité constituait une place forte pour défendre Lamballe, capitale du Duché de Penthièvre. De cette époque la cité conserve ses remparts construits aux 13ème et 14ème siècle, ainsi que les vestiges de son château, même s'ils ont été démantelés sur ordre de Richelieu en 1626. Perdant son rôle militaire, Moncontour se tourne alors vers le commerce. À partir du milieu du 17ème siècle, au même titre que d'autres villages bretons comme Locronan, c'est la culture du lin et du chanvre et l'export de toiles vers l'Europe et vers les Indes qui fera la fortune de Moncontour jusqu'à la Révolution. Il reste de ce passé glorieux de belles maisons bourgeoises et des monuments emblématiques qu'on se plaît à découvrir en parcourant les rues sinueuses et escarpées du village.



Légende du plan de la forteresse en 1400

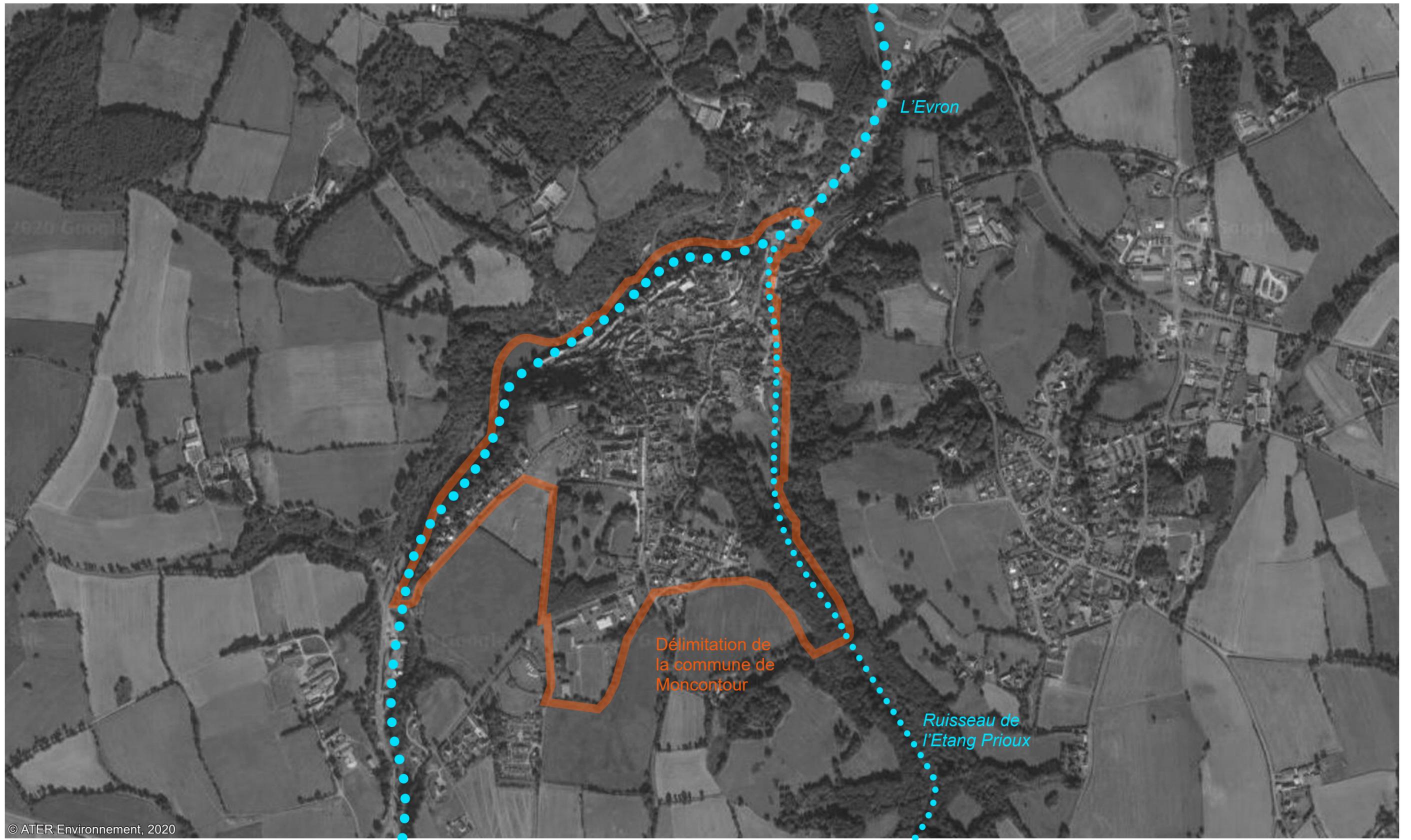
- (1) L'église Saint-Michel, ancien prieuré du XI^e, fut érigée en paroisse en 1121. Elle fut confiée en 1137 à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes.
 - (2) La chapelle Saint-Jean, annexe d'un hôpital Saint-Jean, concédé aux Templiers en 1217.
 - (3) L'église Notre-Dame-de-la-Porte était l'église paroissiale. L'église Notre-Dame (à l'intérieur des remparts) était la chapelle du château. La cure de Notre-Dame fut donnée en 1050 à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, puis, plus tard, à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes.
 - (4) Le prieuré de la Madeleine, conféré à l'abbaye Sainte-Croix de Guingamp par Clément III, en 1190, échangé en 1256, avec les moines de Saint-Melaine de Rennes (bénédictins), contre le prieuré de La Roche-Derrien.
- V. Plus tard, nous verrons la construction de Saint-Léonard en 1594 (chapelle de l'hôpital Saint-Thomas-de-Villeneuve).
- X. Puis la construction de la chapelle Saint-Laurent en 1709 (en haut du Bourgneuf).
- (A) Tracé de l'enceinte du XIII^e siècle (en pointillé).

CHATEAU

- E : tour du donjon.
- F : tour Billehaut.
- G : tour carrée.
- H : grand-salle.
- I : tour sur Clebris.
- K : entrée de souterrain.

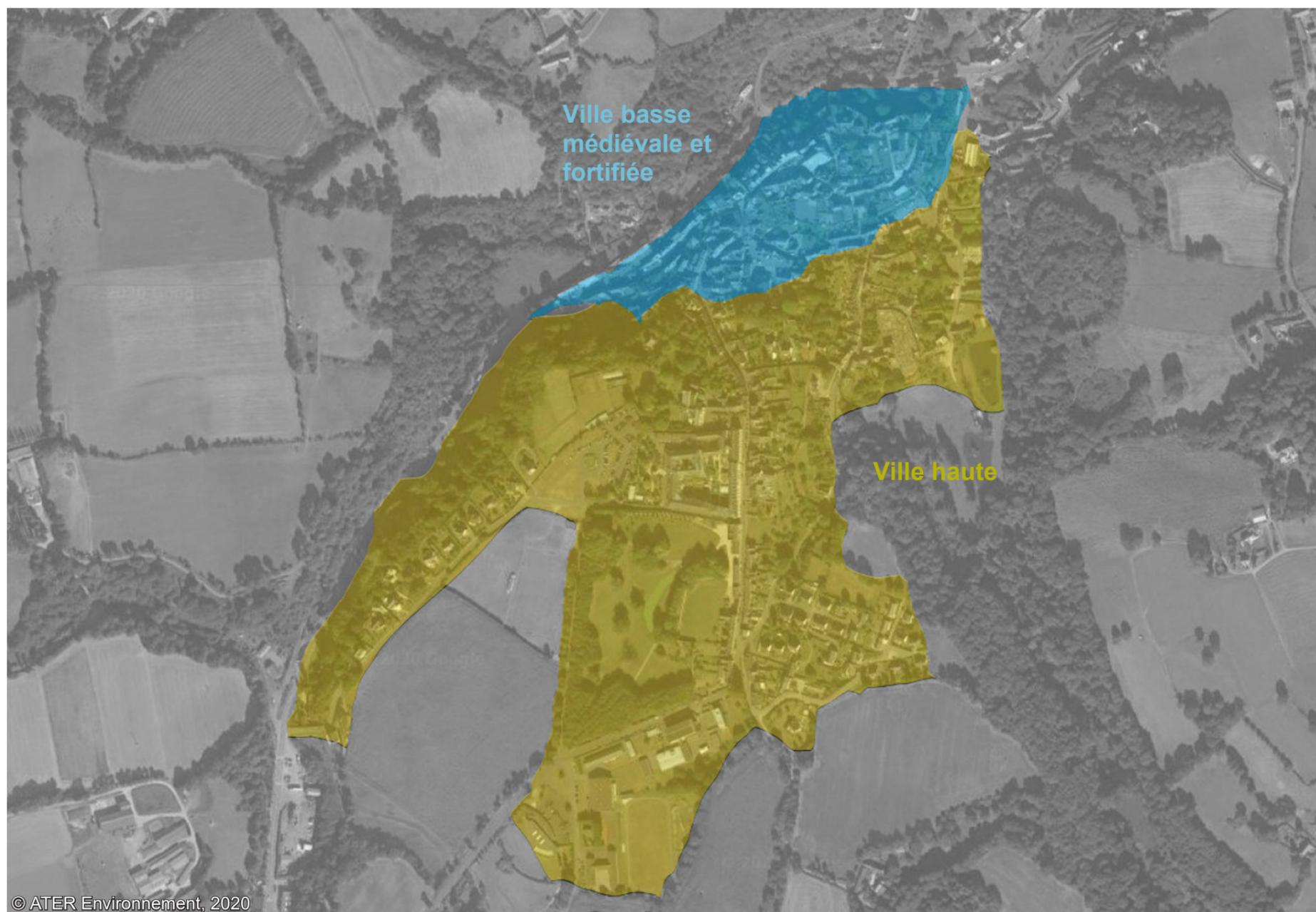
- Au cours des travaux d'assainissement, en août 1962, on a fait quelques découvertes intéressantes, au pied des remparts, près du château : entrée de salles, de souterrains...
- Petit détail historique : on battit monnaie à Moncontour de 1341 à 1364.
- Sur la couverture, armes de la ville : « De gueules au lion d'argent couronné et lampassé d'or, au chef d'argent semé d'hermines.

Composition du site



© ATER Environnement, 2020

Fig. 120 : Localisation de la ville de Moncontour vis-à-vis du réseau hydrographique



© ATER Environnement, 2020

Fig. 121 : Délimitation de la ville basse et de la ville haute

Ville basse

Cernée en moitié nord par un imposant rempart, la ville basse, fortifiée, se compose d'un ensemble de rue étroites, de ruelles pavées et d'un réseau de venelles. Le centre historique concentre l'ensemble des monuments historiques inscrits et classés, parmi lesquels l'église Saint-Mathurin, les Hôtels de Kerjégu et de Clézieux, la Tour Mognet et ses remparts, ou encore la Porte du Faubourg Saint-Jean.

Ville haute

Positionnée plus au sud, et de plus vaste étendue, la ville haute s'inscrit dans les pentes du relief jusqu'à atteindre un point haut qui par ailleurs continue de s'élever en direction du sud. La partie située proche du centre possède une architecture et une densité semblable à celle du coeur historique, tandis que progressivement la ville s'étend en adoptant d'autres formes architecturales. Cette partie de la ville possède un unique monument historique inscrit : l'Hoêtl Veillet-Dufrêche, aujourd'hui transformé en maison de retraite (établissement Saint-Thomas de Villeneuve) facilement identifiable par l'étendue de sa surface. La ville haute concentre par ailleurs un certain nombre de services : piscine, collège, camping ...



© ATER Environnement, 2019

Fig. 122 : Entrée nord-ouest de la ville sur la D768



© ATER Environnement, 2019

Fig. 123 : Vue sur la ville fortifiée depuis la D768



Fig. 124 : Place de Penthievre dans le centre historique



Fig. 125 : Eglise Saint-Mathurin à Moncontour



Fig. 126 : Vue sur les remparts depuis la D768

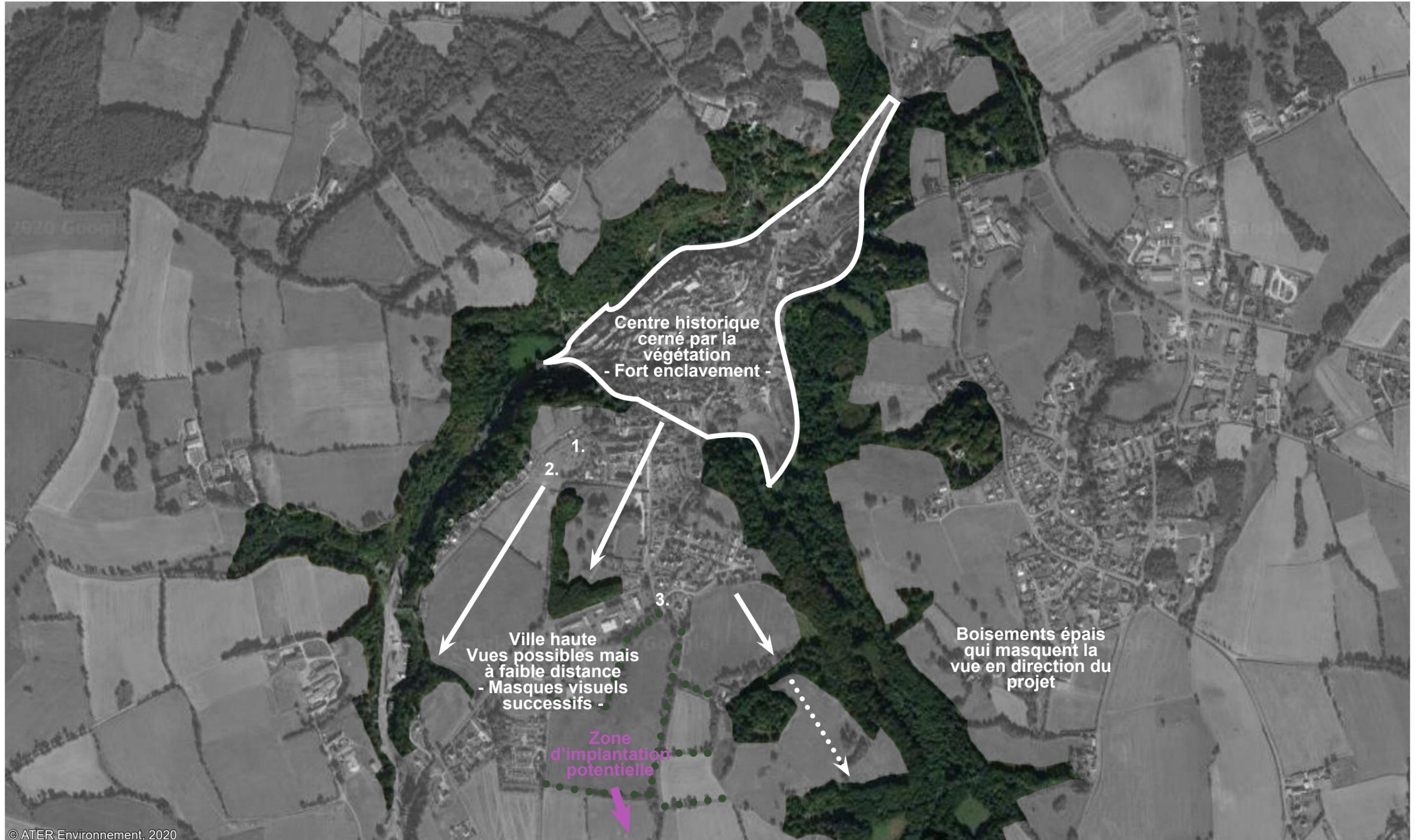


Fig. 127 : Analyse de la visibilité et des obstacles depuis le site de Moncontour



Fig. 128 : 1. Vue depuis l'édifice fortifié Rue du Moulin de Launay

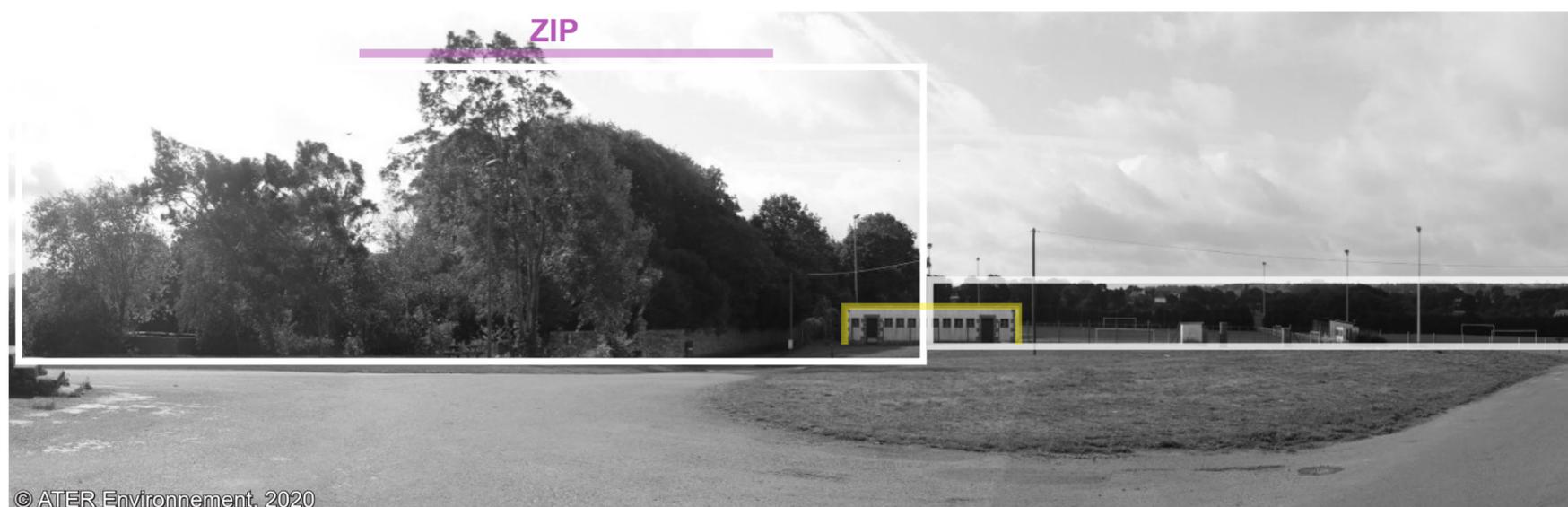


Fig. 129 : 2. Vue depuis l'esplanade Rue du Moulin de Launay



Fig. 130 : 3. Vue depuis la rue du Tertre au niveau du croisement sud-ouest du lotissement

Conclusion

Comme démontré dans ce focus, la ville médiévale de Moncontour, plusieurs fois labellisée, connaît un rayonnement départemental et représente un véritable enjeu touristique. Le grand nombre de monuments inscrits et classés qu'elle concentre dans la ville basse au niveau du centre historique contribue à son attractivité. **L'enjeu est fort pour ce site inscrit.**

L'étude de la géographie du site a permis de démontrer la position de la ville, au croisement de deux cours d'eau. L'étalement de la ville de la vallée jusqu'aux coteaux délimite deux parties : la ville basse et la ville haute. En partie basse, là où sont concentrés les enjeux, l'enclavement de la cité se fait sentir. Son inscription en fond de vallée et cernée par des coteaux densément végétalisés ne permet aucune vue en direction de la zone d'implantation. Par ailleurs, la densité de l'architecture qui compose le centre-ville renforce l'effet d'isolement en rendant impossible les vues lointaines. Ainsi, la ville basse semble protégée de toute sensibilités à l'égard de la zone d'implantation potentielle. Plus au sud, la ville haute s'étend progressivement jusqu'à se rapprocher de points topographiques élevés. Malgré cette position en hauteur, l'analyse de la visibilité a démontré une succession de filtres végétaux qui masquent la vue, auxquels s'ajoute un relief plus élevé en direction du projet. Malgré une sensibilité apparente nulle à faible, la possibilité de vues plus lointaines nécessite une étude approfondie qui fera l'objet d'un focus spécifique dans la partie impact.

L'aire d'étude rapprochée présente une faible concentration de monuments historiques en dehors d'une zone, autour des communes de Trédaniel et de Moncontour. En effet, la ville de Moncontour présente dans son périmètre un grand nombre de monuments historiques qui lui confèrent une grande attractivité touristique. De ce fait l'enjeu est fort au sein de la ville mais globalement faible à modéré dans le reste de l'aire d'étude. Par ailleurs, la plupart des monuments sont situés soit dans une zone urbanisée qui n'offre pas de vues lointaines et donc annule les covisibilités potentielles, soit dans une zone isolée et boisée depuis laquelle les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont rares.





4.6 Synthèse des enjeux paysagers et des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

THÉMATIQUES	ENJEUX		SENSIBILITÉS	
Effets cumulés du motif éolien	2	Avec trois parcs éoliens construits dans l'aire d'étude rapprochée dont deux sur une crête augmentant leur visibilité, l'enjeu est modéré.	2	Le point haut du Mont Bel-Air offre une grande visibilité sur le potentiel parc éolien des Hauts de Plessala, de ce fait la sensibilité est forte depuis cette localisation. Cependant, dans le reste de l'aire d'étude, la faible présence de parcs éoliens, et les rares intervisibilités possibles permettent de définir une sensibilité globale modérée.
Les axes de communication	2	Les axes routiers, tous secondaires, de l'aire d'étude rapprochée desservent un réseau de communes et de hameaux ainsi que l'importante ville de Moncontour. Leur faible densité en dehors de ce point d'intérêt contribue à inscrire l'enjeu de ces axes comme faible à modéré.	2	La topographie de ce territoire, entre points hauts et bas, crée une succession d'ouvertures et de fermetures qui tantôt dévoilent ou masquent la zone d'implantation potentielle. La visibilité sur les futures éoliennes est ainsi soumise à alternance, qui rend les sensibilités modérées.
Les bourgs	2	L'aire d'étude éloignée présente 6 villes de taille modeste et 1 ville de renommée en raison de ses labels. Moncontour se distingue par la présence de ses nombreux monuments historiques qui lui confèrent un enjeu fort. L'enjeu global est en revanche modéré.	2	Certains villages présentent des points hauts orientés en direction de la zone d'implantation potentielle qui permettent de définir une sensibilité faible vis-à-vis de l'absence de monuments historiques mais modérée vis-à-vis des vues ouvertes sur le futur projet.
Les chemins de randonnée & les belvédères	2	L'aire d'étude rapprochée présente dans son périmètre trois GRP ainsi que de nombreux sentiers de randonnée locaux. La fréquentation de ces derniers n'est cependant pas suffisante pour créer une affluence susceptible d'impacter l'enjeu de ces derniers qui est par conséquent faible à modéré.	1	Les GRP restent globalement mis à distance de la zone d'implantation potentiel par la végétation bien que certaines vues lointaines soient possibles mais rarement en direction du projet. La sensibilité est faible.
Le patrimoine & les sites protégés	2	L'aire d'étude rapprochée présente une faible concentration de monuments historiques en dehors d'une zone : autour des communes de Trédaniel et de Moncontour. En effet, la ville de Moncontour présente dans son périmètre un grand nombre de monuments historiques qui lui confèrent une grande attractivité touristique. De ce fait l'enjeu est fort au sein de la ville mais globalement faible à modéré dans le reste de l'aire d'étude.	1	La plupart de ces monuments sont situés soit dans une zone urbanisée qui n'offre pas de vues lointaines, soit dans une zone isolée et boisée depuis laquelle les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont rares. La sensibilité est faible.

Fig. 132 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Niveaux d'enjeu/sensibilité				
0	1	2	3	4
Néant	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Synthèse des sensibilités de l'AER

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2021

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude immédiate

Sensibilités du contexte éolien

 Forte

 Modérée

Sensibilités des axes de communication

 Forte

 Modérée

 Faible

 Nulle

Sensibilités des bourgs

 Modérée

 Faible

 Nulle

Sensibilités des itinéraires de randonnée

 Faible

 Nulle

Sensibilités du patrimoine

Monuments historiques

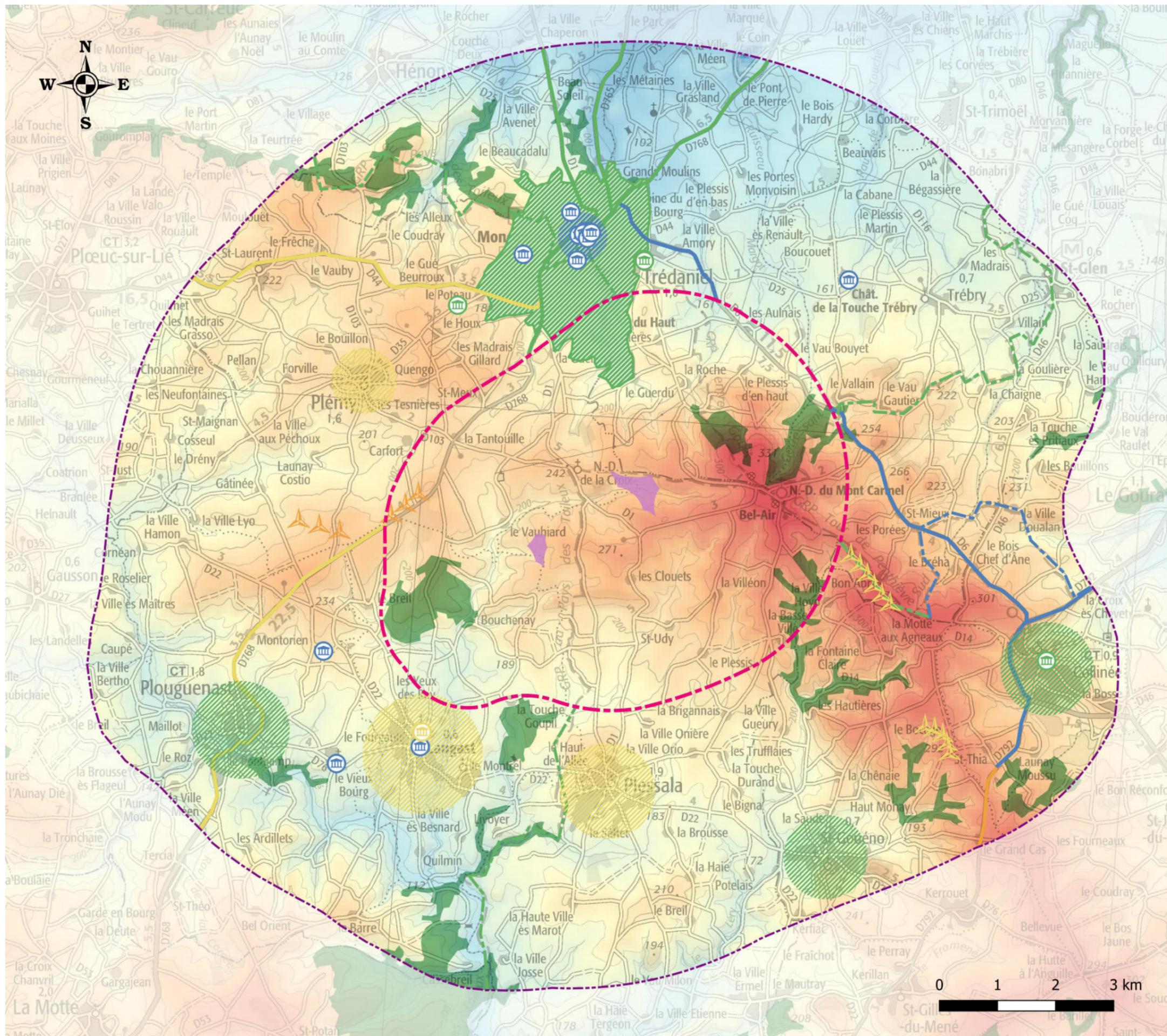
 Modérée

 Faible

 Nulle

Sites protégés

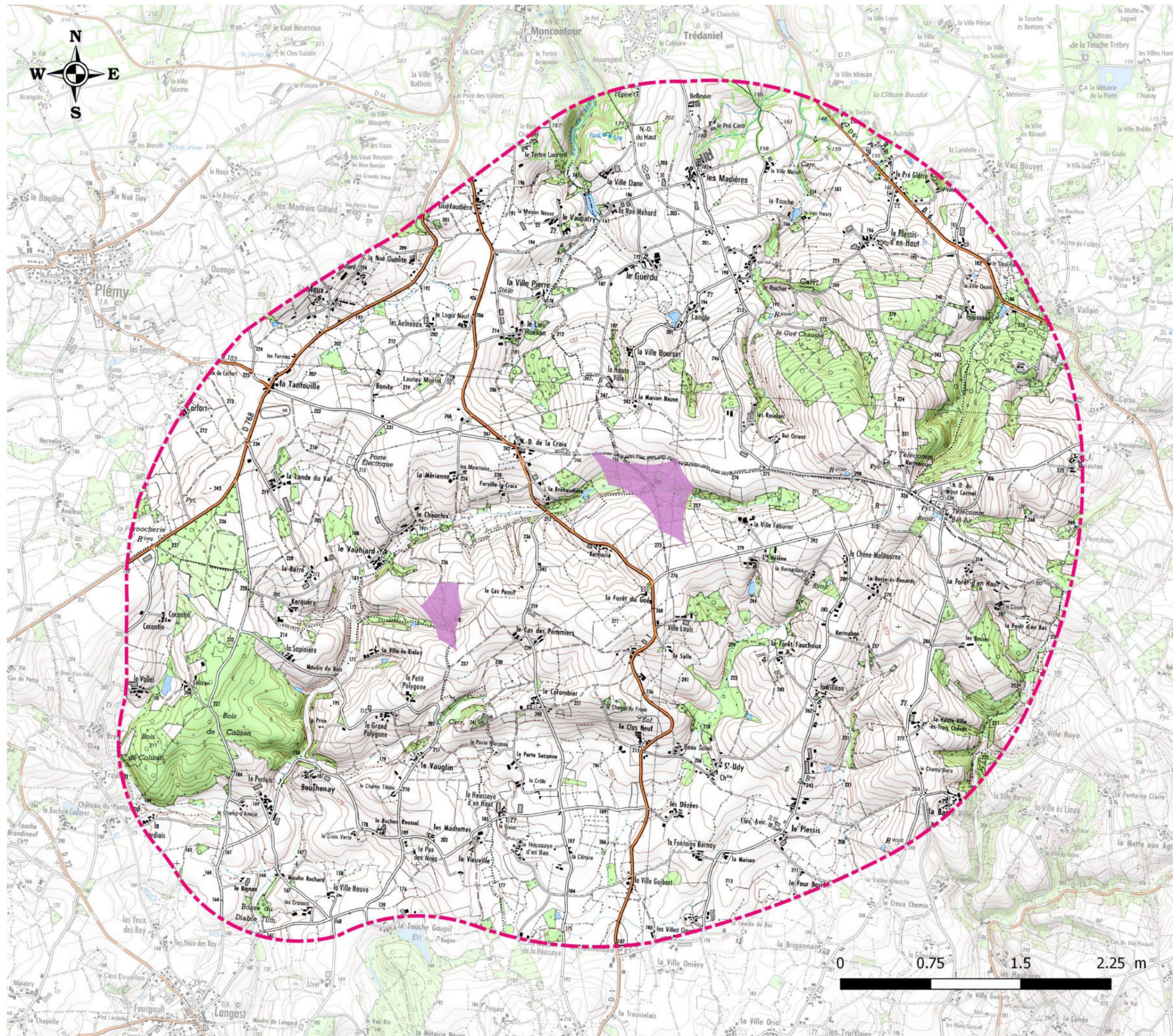
 Faible



De même que dans l'aire d'étude éloignée, le relief et la végétation sont les composantes majeurs du paysage. Le relief, les boisements et les haies forment de véritables obstacles à la visibilité dans la majeure partie de cette aire d'étude. Les deux principaux enjeux sont ici liés au site de Moncontour et ses nombreux monuments ainsi qu'aux parcs éoliens situés sur la crête Sud-Est. Ici encore, malgré les enjeux, seuls les points hauts qui présentent des vues ouvertes sont vulnérables. Ainsi, une partie des axes de communication, de certaines entrées/sorties de bourgs et certains sentiers de randonnée présentent une sensibilité vis-à-vis du projet éolien des Hauts de Plessala. La rareté de ces perspectives induit une sensibilité faible à modérée.







*Aire d'étude
immédiate*

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 100® et BD Alti
Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Aire d'étude immédiate



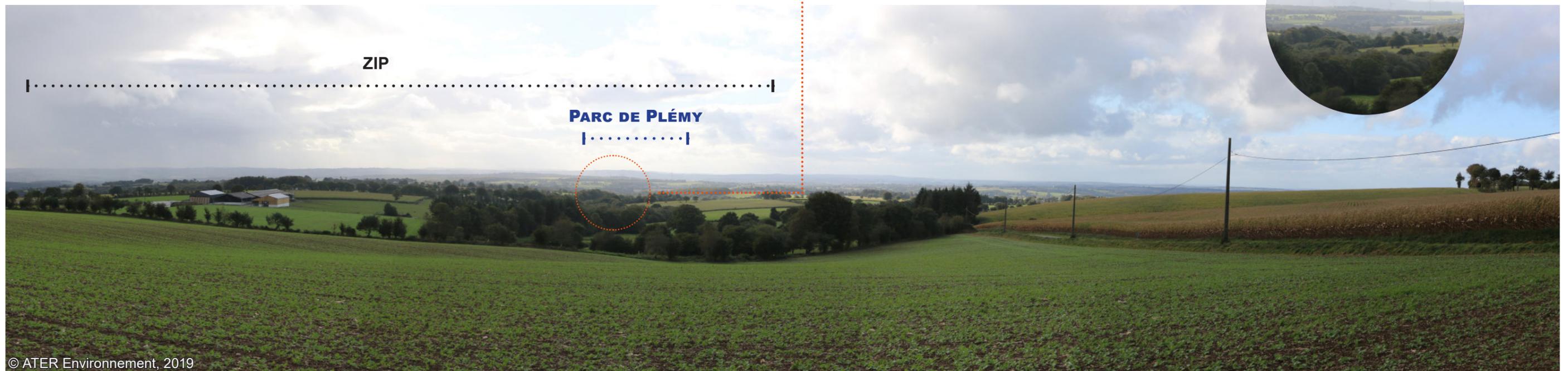
5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

5.1 Effets cumulés

© ATER Environnement, 2019



Fig. 133 : Vue depuis la route au Sud de Bel Orient



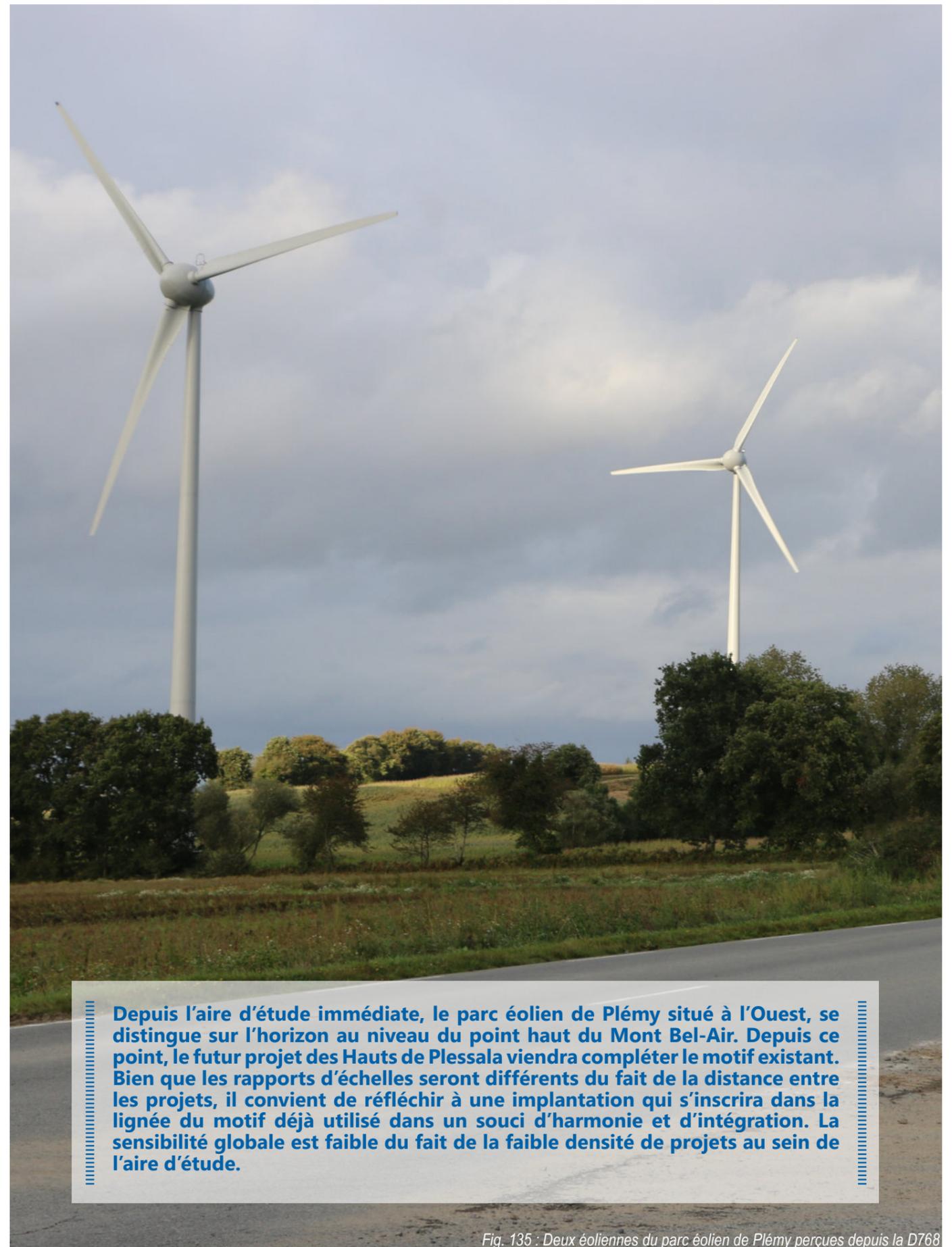
© ATER Environnement, 2019

Fig. 134 : Vue depuis le croisement à l'Ouest du Mont Bel-Air

L'aire d'étude immédiate possède dans son périmètre une partie du parc éolien de Plémy à l'extrémité Ouest. Trois des six éoliennes de ce projet sont situées le long de la D768 qui traverse l'aire d'étude. En grande partie masqué grâce au Bois de Colizan situé au Sud de celles-ci, elles ne représentent pas un enjeu majeur vis-à-vis du futur projet. Cependant, la présence du col du Mont Bel-Air à l'Ouest de l'aire offre des vues lointaines qui révèlent ces éoliennes sur l'horizon. Comme le montrent les vues ci-contre, ces dernières apparaissent sur l'horizon dans la même perspective que les deux zones d'implantation potentielles.

Du fait de la distance séparant le projet du parc construit de Plémy, des perspectives pourront ponctuellement mettre en scène les deux ensembles éoliens. C'est le cas notamment depuis les points en altitude qu'offre le Mont Bel Air, où des relations visuelles entre les parcs seront évidentes.

L'enjeu et la sensibilité sont fortes depuis ces lieux, où la cohérence du motif éolien sera à analyser finement. En revanche, dans le reste de l'aire d'étude immédiate, le relief et le massif boisé au Sud des éoliennes masquent les possibles intervisibilités entre les deux projets.



Depuis l'aire d'étude immédiate, le parc éolien de Plémy situé à l'Ouest, se distingue sur l'horizon au niveau du point haut du Mont Bel-Air. Depuis ce point, le futur projet des Hauts de Plessala viendra compléter le motif existant. Bien que les rapports d'échelles seront différents du fait de la distance entre les projets, il convient de réfléchir à une implantation qui s'inscrira dans la lignée du motif déjà utilisé dans un souci d'harmonie et d'intégration. La sensibilité globale est faible du fait de la faible densité de projets au sein de l'aire d'étude.

Fig. 135 : Deux éoliennes du parc éolien de Plémy perçues depuis la D768

5.2 Les axes de communication



© ATER Environnement, 2019

Fig. 136 : La D768 au Sud de la Tantouille

L'aire d'étude immédiate est composée de deux départementales de moyenne importance, la D768 à l'Ouest et la D6 à l'Est. La D1, de moindre importance, traverse le périmètre de l'aire d'étude du Nord au Sud en passant au centre des deux zones d'implantation potentielles. Le reste du réseau viaire, moins dense que dans les deux aires précédentes, dessert les hameaux et fermes puisqu'aucune ville importante n'est à recenser sur ce territoire restreint. De ce fait, **l'enjeu est ici faible**.

Cependant, la proximité de ces axes avec la zone d'implantation potentielle contribue à les rendre plus sensibles vis-à-vis des futures éoliennes. Bien que le paysage reste vallonné et boisé dans une grande majorité du Sud Ouest et de l'Est de cette aire d'étude et que le Bois de Colizan masque certaines vues, quelques points hauts persistent, notamment à l'Est, et offrent un panorama dégagé sur le futur projet. En effet, de part et d'autre du point haut que constitue le Mont Bel-Air, les routes qui y convergent offrent des cônes de visibilité très larges. Depuis les axes situés aux abords de ce belvédère, la zone d'implantation potentielle et ses futures éoliennes seront presque entièrement visibles. Depuis ce point, il n'existe pas de masques permettant de faire écran en direction des éoliennes. Celles-ci apparaîtront donc dans leur intégralité de nombre et de hauteur puisque l'ensemble du mat risque d'être perceptible. **La sensibilité au niveau de ce point haut est forte**.

La D1, de part sa trajectoire, au centre des deux zones d'implantation potentielles, possède **un enjeu faible mais une sensibilité forte** en proposant des panoramas ouverts en direction des futures éoliennes.



© ATER Environnement, 2019

Fig. 137 : La D1 au Sud de la Guéfaudière



© ATER Environnement, 2019

Fig. 138 : La D6 au Sud-Est de Le Tertre launay



© ATER Environnement, 2019

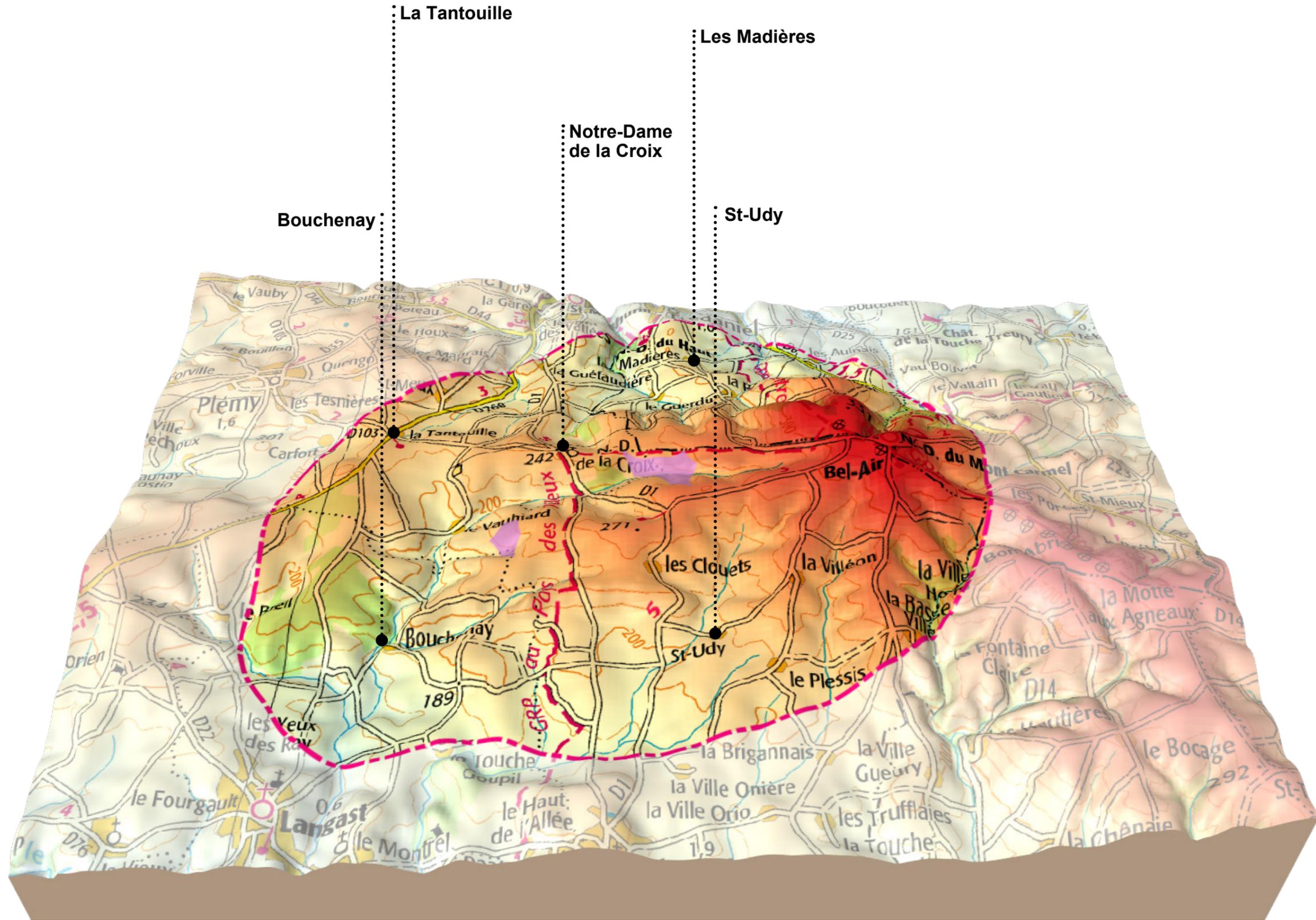
Fig. 139 : La D1 au Sud de Kermaria



© ATER Environnement, 2019

Fig. 140 : Sur l'axe routier au Sud de Bel Orient

Le réseau viaire de l'aire d'étude immédiate se caractérise par une faible densité d'axes routiers, majoritairement secondaires, avec trois départementales et plusieurs routes communales, en lien avec les nombreux hameaux et fermes qui occupent le territoire. Par ailleurs, l'absence de grandes villes et d'axes principaux contribue à définir un enjeu est faible. En revanche, dans ce périmètre de faible étendue, le relief et la végétation ne constituent plus des masques suffisants pour réduire ou annuler la visibilité en direction de la zone de projet. De plus, le point haut situé au niveau du Mont Bel-Air où plusieurs axes routiers convergent, présente un panorama offrant des vues non filtrées sur les zones d'implantation potentielles. En dehors de quelques points bas, notamment à l'Ouest, les futures éoliennes seront en grande partie visibles et dépasseront des quelques masses boisées éparses. La sensibilité est forte.



L'aire d'étude immédiate est composée essentiellement de hameaux et de fermes. Ces derniers se répartissent sur l'ensemble du périmètre de l'aire. La présence d'aucune ville même de taille moyenne renseigne sur la densité de population qui peuple ce territoire. Par ailleurs, compte tenu de la faible densité bâtie, **l'enjeu est faible.**

La typologie des hameaux présents au niveau l'aire d'étude immédiate est relativement homogène. Elle se caractérise par une rue principale dans la majeure partie des cas ou d'une intersection autour duquel se forme le hameau. Quelques maisons de tailles variables occupent le centre avec souvent des bâtisses plus importantes liées à une possible activité agricole. Ces hameaux de taille réduite ne comportent pas de commerces d'appoint. Au Nord, ce type de hameau est représenté par Les Madières, Le Guerdu, La Ville Pierre, le Plessis-d'en Haut entre autres. A l'Ouest, ceux de la Tantouille, de la Lande du Val ou encore du Vauhiard s'inscrivent dans cette typologie. Au Sud, ce sont entre autres La Heussaye d'en Haut et St-Udy qui illustrent la typologie précédemment décrite, tandis qu'à l'Est ce sont la Forêt Fauchoux ou encore la Villéon.

La faible densité bâtie de ces hameaux ne permet pas de dire, comme dans certaines villes, que les vues sont fermées. En effet, dans ce tissu moins dense, certaines ouvertures vers le lointain sont possibles. De ce fait, les hameaux peuvent être exposés au futur projet éolien. De même, les entrées et sorties de bourgs offrent souvent des vues depuis des points hauts en fonction de leur emplacement. En effet, l'aspect vallonné du paysage dans cette aire d'étude offre de nombreux points de vues en altitude depuis lesquels les futures éoliennes devraient être perceptibles. **Leur sensibilité est ainsi modérée.**

La seconde typologie de structure bâtie qui occupe ce territoire se compose essentiellement de fermes et hangars agricoles. Ces derniers sont dispersés au sein de l'aire d'étude, le plus souvent de manière isolé, en dehors de quelques fermes situées proches des entrées/sorties de hameaux. Bien que parfois habitées, ces structures sont le plus souvent dédiées à une activité agricole qui engendre une faible fréquentation. De ce fait, elles représentent **un enjeu faible.**



© ATER Environnement, 2019

Fig. 141 : Entrée Ouest du hameau de St-Udy



© ATER Environnement, 2019

Fig. 142 : Centre du hameau de la Heussaye d'en Haut



© ATER Environnement, 2019

Fig. 143 : Vue depuis l'axe menant au hameau de La Forêt Fauchoux



© ATER Environnement, 2019

Fig. 144 : Vue sur le hameau La Villéon avec le parc éolien de Trébry en arrière-plan



© ATER Environnement, 2019

Fig. 145 : Vue depuis la sortie Sud du hameau la Lande du Val